RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

[redacted]

Je soussigné(e),

NOM : DEVINEAU

Prénom : Ambre

déclare sous ma responsabilité, avoir informé mon conjoint/ partenaire de PACS

☐ Madame, ☑ Monsieur, (cocher la case)

NOM : DEVINEAU

Prénom : Sylvain

avec lequel/laquelle je suis marié(e) sans contrat (2) ou bien avec un contrat qui prévoit des biens communs aux conjoints, ou pacsé(e), sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à LA ROCHE SUR YON

le 11/092024

Signature (de la personne immatriculée)

(1) Article L526-4 du code du commerce

Lors de sa demande d'immatriculation à un registre de publicité légale à caractère professionnel (Répertoire des Métiers ou/et Registre du Commerce et des Sociétés) la personne physique mariée sous un régime de communauté légale ou conventionnelle doit justifier que son conjoint a été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.

L'article R123-121-1 précise les modalités d'application du présent article (cf. attestation bourgogne FC)

(2) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.